

CYBERINTIMIDATION

Connaître vos droits et options



- **la cyberintimidation n'est pas une fatalité**

vous n'êtes pas seul(e) et la loi belge protège les victimes

- **actes punissables**

les menaces, le harcèlement persistant, la diffusion de contenu intime sans consentement (revenge porn) ou les discours de haine en ligne sont illégaux

- **recueillir des preuves**

conservez toujours des captures d'écran, dates et heures ; elles sont cruciales pour toute démarche

- **signaler aux autorités**

n'hésitez pas à contacter la police pour les faits graves

- **soutien spécialisé**

des associations peuvent vous accompagner et vous informer sur les démarches légales et les soutiens disponibles

- **reprendre le contrôle**

connaître vos droits est le premier pas pour défendre votre enfant

